



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-HLRT ou F-HPVG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Entreprise Guido / CERPAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
26/06/17	Pré de Mme Carle	refuge Glacier Blanc		10	1	Entreprise Pierre Guido pour Travaux refuge Glacier Blanc Contact: Daniel Cottalorda : 0493046257
26/06 au 21/07	Programme CERPAM 2017			85	1	Voir Planning de la semaine ci joint

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées. Ne pas survoler les contreforts du Pelvoux lors des trajets PMC-refuge. Ne pas survoler la combe des Trois hommes

*Ne pas survoler le Pied du col, Le Fourneal : Voir cartes
Ne pas survoler les 2 zones cartographiées concernées*

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE